

Compte rendu de séance

Séance du 21 Juillet 2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	

Date de la convocation
12/07/2017

L'an 2017, le 21 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

Présents : M. LERAY Yves, Maire, M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BERRUYER Cyrille, M. BELLIER Dany, Mme BEZIER Sylvie, M. BUSNEL Rémy, Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène, M. JAMET Jean-Yves, M. MACÉ Marcel, Mme ROCHELLE Christelle, M. ROUAULT Renan

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du :

Excusés : Mme LEGRAND Sandrine, M. PELÉ Rémy

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROCHELLE Christelle

Objet(s) des délibérations

- 2017 -046 - Salle de motricité -Etude géotechnique
- 2017 -047 - Salle de motricité - Devis pour relevé topographique complémentaire
- 2017 -048 - Salle des fêtes - Etude géotechnique
- 2017 -049 - Gardiennage église 2017
- 2017 -050 - Travaux classe maternelle
- 2017 -051 - Horaires école publique - rentrée 2017
- 2017 -052 - Décision modificative N°1- 2017 - Budget communal
- 2017 -053 - Vente matériel adapté à la commune de Melesse

2017 -046 - Salle de motricité -Etude géotechnique

Avant de finaliser le projet de salle de motricité, le maître d'œuvre demande une étude géotechnique. Le Cabinet Ginger CEBTP (La Mézière) fait la proposition suivante :

Objectif de la mission :

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique et le réaliser et en assurer le suivi technique,
- Donner les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, donner les principes de construction envisageables (fondations, assises des dallages, amélioration de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants),
- fournir une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique

Proposition financière :

Mission de base : 2250€HT

Reconnaissance des fondations : 450€HT

Participation à une réunion : 450€ HT

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

2017 -047 - Salle de motricité - Devis pour relevé topographique complémentaire

Pour la salle de motricité, afin de réaliser un accès PMR depuis la route de Bazouges, il est nécessaire d'avoir un relevé topographique complémentaire. Le cabinet QUARTA qui a déjà réalisé le relevé précédent, propose cette mission complémentaire pour un montant de 547.83€HT

Après délibération, le conseil municipal accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer

2017 -048 - Salle des fêtes - Etude géotechnique

Avant de réaliser des travaux sur le bâtiment de la salle des fêtes, Monsieur le maire demande au conseil municipal la possibilité de faire réaliser une étude géotechnique dont l'objectif serait de :

- réaliser une enquête documentaire géologique (et non historique),
- définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi et l'interprétation
- étudier les éléments géotechniques spécifiques suivants :
 - mode de fondation de la structure existante (bâtiment initial et extensions),
 - caractéristiques des terrains en place,
 - analyse de l'adéquation entre les fondations existantes, les caractéristiques des matériaux d'assise et les charges reprises,
 - proposition d'un mode de confortement

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De confier cette mission au cabinet Ginger CEBTP (La Mézière) pour les montants suivants :
Mission de base : 3250€HT
Recherche fibres d'amiante dans les enrobés : 120€ HT par carottage
Participation à une réunion : 450€ HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant

2017 -049 - Gardiennage église 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 12 juillet 2013, une indemnité de gardiennage, comme le prévoit la loi est attribuée au gardien de l'église. Le montant voté l'an dernier était de 250€ pour l'année.

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir le montant voté l'an dernier, à savoir 250€ pour l'année 2017.

2017 -050 - Travaux classe maternelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cloison qui sépare la salle de classe de la salle de sieste dans la classe maternelle est hors d'usage. De plus, afin de réaliser le noir dans la salle de sieste, l'ATSEM demande une réfection du rideau de la porte fenêtre.

Après délibération, le conseil municipal décide de réaliser ces travaux et accepte le devis de chez PINTO & fils de Fougères pour un montant total de **4737.86€HT soit 5685.43€TTC**

2017 -051 - Horaires école publique - rentrée 2017

Vu le décret n°2017-1108 du 17 juin 2017 publié au Journal Officiel le 28 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Considérant que les membres du conseil d'école ont été interrogés sur la nouvelle organisation des temps scolaires et que les enseignants ainsi que les parents d'élèves, se sont prononcés favorablement pour le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017-2018 ;

Considérant le courrier du DASEN d'Ille et Vilaine approuvant le nouvel aménagement de la semaine scolaire réparti comme suit : **Lundi, mardi, jeudi et vendredi** : Horaires scolaires de 8 h 50 à 12 h 00 puis de 13 h 30 à 16 h 20 avec une pause méridienne de 12h00 à 13h30,

Considérant l'approbation par le service Transports du Département d'Ille et Vilaine, des nouveaux changements d'horaires de prise en charge des élèves entre les écoles de Marcillé et de St Rémy ;

Considérant que le centre de loisirs sera ouvert toute la journée du mercredi ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose dès la rentrée scolaire 2017-2018, d'établir l'organisation de la semaine scolaire dans l'école maternelle et élémentaire publique suivante :

	Lundi	Mardi	Jeudi	vendredi
Matinée	8h50- 12h00	8h50-12h00	8h50-12h00	8h50 à 12h00
Pause méridienne	12h00-13h30	12h00-13h30	12h00-13h30	12h00-13h30
Après-midi	13h30-16h20	13h30-16h20	13h30 à 16h20	13h30-16h20

2017 -052 - Décision modificative N°1- 2017 - Budget communal

Afin de pouvoir payer les travaux dans la classe maternelle, Monsieur le Maire propose au conseil

municipal de procéder aux opérations suivantes sur le budget communal 2017 :

Article 2312 : travaux zone artisanale : -5700€

Article 2315-48 : travaux école : +5700€

Après délibération, le conseil municipal autorise cette modification budgétaire.

2017 -053 - Vente matériel adapté à la commune de Melesse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de MELESSE va accueillir, à la rentrée prochaine, une élève précédemment scolarisée à ST REMY. Cette élève présente un handicap et, en 2015, la commune de ST REMY avait acheté du matériel spécialisé (table et chaise) pour cette enfant, d'un montant de 290.16€TTC. La mairie de MELESSE propose à la commune de ST REMY de faire soit un achat, soit une convention de prêt. Après délibération, le conseil municipal décide de vendre à la commune de MELESSE, ce matériel pour un montant de 150€TTC

Questions diverses :

Projet logements au "12, rue de l'église"

Mr le Maire présente au conseil municipal le plan des 5 logements prévus dans le terrain communal, situé au "12, rue de l'église". Le conseil municipal émet un avis favorable sur ce plan.

RLPI : Règlement local publicité intercommunale

Le conseil municipal prend connaissance du document envoyé par Couesnon marches de Bretagne et doit faire remonter ses remarques au plus tôt.

Comité de développement

Monsieur le Maire après avoir expliqué le rôle du conseil de développement demande des volontaires pour y participer : Mrs JAMET Jean-Yves et BUSNEL Rémy sont volontaires. Demander à Mr DESEVEDAVY Jean-Claude

Conseil des jeunes

Madame MEIGNAN Laëtitia propose au conseil municipal, la mise en place au niveau de la commune, d'un conseil de jeunes de 9 à 13 ans. Le conseil municipal y est favorable. Réfléchir sur sa mise en œuvre.

Réunion de préparation du relai des clochers

Le mardi 25 juillet à 20H30 à la salle des fêtes

Balades champêtres

Le 6 août 2017 à ST REMY - Prévoir l'organisation de l'apéritif.

Séance levée à: 22:00

*En mairie, le 25/07/2017
Le Maire
Yves LERAY*